

Président de la République, sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 6 mai 2005

Le Premier ministre

**Koffi SAMA**

Le Président de la République

**Faure Essozimna GNASSINGBE**

**DECRET N° 2005-047/PR du 4 mai 2005 portant dénomination de l'Aéroport International de Lomé Tokoin**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 73-12 du 17 janvier 1973 portant création de la Direction de l'Aviation Civile ;

Vu le décret n° 2001-132/PR du 22 mai 2001 portant attributions et organisation du ministère du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche ;

Vu le décret n° 2003-229/PR du 29 juillet 2003 portant

composition du Gouvernement, modifié par le décret n° 2003-233/PR du 04 août 2003 ;

Le conseil des ministres entendu ;

**DECRETE :**

**Article premier :** L'Aéroport International de Lomé Tokoin est dénommé « Aéroport International Gnassingbé Eyadéma » et par abréviation (AIGE).

**Art. 2 :** Le présent décret prend effet à partir de sa date de signature.

**Art. 3 :** Le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 4 mai 2005

Le Premier ministre

**Koffi SAMA**

Le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche

**Tankpadja LALLE**

Le Président de la République par Intérim

**El Hadj Abass BONFOH**